

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des Sols

U8
9

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcene MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

LIAUCOUS – MOSTUEJOULS : Approbation de la cession par la Ville de Gennevilliers d'un bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790, au profit de Madame Cécile BIANCHI.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la décision municipale n°2022-109 en date du 10 octobre 2022, exécutoire le 11 octobre 2022, décidant le mandatement de la société SAFTI, et plus particulièrement Monsieur Nicolas Graille, en vue de la cession de quatre biens situés à Liaucous – Mostuéjols, parcelles E n°734, 735, 736, 743, 790, 823 et 824,

Vu le mandat exclusif de vente n°484405 signé le 19 octobre 2022 entre la Ville de Gennevilliers et la société SAFTI,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Gennevilliers et Madame Cécile BIANCHI, il y a lieu de céder le bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790, au prix de 60.000,00 € (soixante mille euros),

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date 09 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Madame Cécile BIANCHI du bien référencé « gîte 3 » situé à Liaucous – Mostuéjols – parcelle cadastrée section E n°790, au prix de 60.000,00 € (soixante mille euros).

Article 2 : Précise que la Ville prendra en charge les honoraires de vente de 7% du prix de vente conformément au mandat de vent signé le 19 octobre 2022.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette cession et tout document s'y rapportant.

Article 4 : La recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023